

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2026

**DELIBERATION 2026-04-39**

**OBJET : DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE**

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 26 mars 2026

Date d'affichage : 26 mars 2026

En exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

**Etaients présents** : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Pierre GRANDJEAN, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Adrien CONNAN, Lauriane CHATRY, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Abdourahim DIALLO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlene BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procuration :**

Nicolas CANN à Monique BRONEC

**Madame Soisic VOXEUR a été nommée secrétaire de séance.**

## DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Il est proposé au Conseil municipal de désigner le référent en charge de la sécurité routière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DESIGNER** un référent en charge de la sécurité routière.

La candidature suivante est proposée : Pierre GRANDJEAN

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 02 AVRIL 2026

Le Maire,  
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,  
Soisic VOXEUR

